

Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANCAIS.

La nouvelle direction de l'Abéille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their

ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized throughout the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over

aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking

the role of the teacher, asking the questions and letting the conductor answer.

Others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

UN BON CONSEIL.

La scène se passe dans un omnibus, à Paris. Deux vieilles dames sont assises l'une à côté de l'autre. L'une veut que la porte soit fermée, l'autre la veut ouverte. On appelle le conducteur pour décider la question.

"Monsieur, dit la première, si cette fenêtre reste ouverte, je suis sûre d'attraper un rhume qui m'emportera." — Monsieur, si on la ferme, dit l'autre, je suis certaine de mourir d'un coup d'apoplexie."

Le conducteur ne savait que faire, lorsqu'un vieux monsieur, qui jusque là s'était tenu tranquille dans un coin de la voiture, le tira d'embarras. "Ouvrez donc!" la portière, mon cher ami, cela fera mourir l'une," puis, vous la fermez, cela nous débarrassera de l'autre et nous aurons la paix."

EXERCISE.

1. Où se passe la scène ci-dessus? 2. De qui est-il question? 3. Ces deux vieilles dames étaient-elles d'accord? 4. Qui voulait chacune d'elles? 5. Qui appelleraient-elles pour décider la question? 6. Quelles raisons invoquaient-elles pour appuyer leur réclamation? 7. Que pensait le conducteur? 8. Qui donna un conseil au conducteur? 9. Que dit-il de faire? 10. Quelle leçon voulait-il donner en proposant un moyen? si radical?

Taken place. "Wants the carriage window closed. "To catch a cold. "Which will carry me off (kill me). "Apoplectic shock. Who so far had remained silent. Saved him from the dilemma. Do open. "Will kill one. Then. "Will rid us. "And we shall have peace. "Proceeding. "Were they of the same opinion. To sustain. "Means.

Les Tribunaux

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux procès.

Wm. Crilly vs. Charles Spahr, dommages, \$1,000.

Levy Bostick vs. Morgan's Louisiana & Texas Railroad & Steamship Co., dommages, \$12,000.

Bernard J. Schreiner vs. Caroline Wigand, épouse divorcée de Jos. Weil, séparation de corps et de biens.

Alexander Baradat vs. Arthur McGuirk, réclamation, \$278.

Jaure King vs. N. O. Railway & Light Co., dommages, \$6,000.

Mme Elizabeth O'Mard, vs. N. O. Railway & Light Co., et la Ville de la Nouvelle-Orléans, in solido, lots Wuerpel, Milne, Filmore et Twiggs, \$1,074.50.

more, Wuerpel et Twiggs, \$700.—Byrnes.

Percy J. Prosser et son épouse à The United Photo Plays Co., 2 lots Wuerpel, Milne, Filmore et Twiggs, \$700.—Byrnes.

Percy J. Prosser, Jr., à United Photo Plays Co., 2 lots Wuerpel,

Milne, Filmore et Twiggs, \$700.—Byrnes.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes:

Joe Montedonico; Emile Klein; Joseph Pujol.

PREMIERE COUR DE CITÉ.

Nouveaux procès.

Chas. G. Fletcher vs. Dr. J. A. Gallin, réclamation, \$1450.

J. F. Muller, vs. Mme Arthémise G. Washington, et son époux A. J. Washington, réclamation, \$72.75.

Victor Huber Marble & Granite Co., réclamation, \$30.

Carondelet Investment Co., Inc., vs. Raoul J. Llopes, et al., in solidi, réclamation, \$30.

Burroughs Adding Machine Co., vs. Sylvain Antoine, réclamation \$22.62.

Antonino Danna vs. M. et Mme Steward, pour possession d'une propriété.

Gerome Gullo vs. Eugene S. Hayford, réclamation, \$23; vs. Ya-Zoo & Mississippi Valley R. R. Co., réclamation, \$28.79.

F. Koen & Co., Inc., vs. T. G. Oruente, réclamation, \$10; vs. E. Caserta, réclamation, \$21.76; vs. Joseph Riolo, réclamation, \$26.93; vs. Steven J. Verges, réclamation, \$80.63; vs. le même, réclamation, \$48.75.

Southwestern Surety Ins. Co., vs. Charles W. Hopkins, réclamation, \$50.

Mme L. Buno, veuve de J. Bule, réclamation, \$50.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Gravier Realty Co., à Lehman Stern & Co., bail du rez-de-chaussée de la propriété No. 220-24-36 Baronne, pour un an à \$146.66 par mois.

Mme Elizabeth Jane Finn à Eureka Homestead Society, lot Cadiz, portion Camp-Chestnut, St. Andrew et Josephine, \$2600.—Benedict.

Arquéreur au vendeur, la même propriété, \$1000.—Benedict.

Torre Realty & Imp'l Co., à William C. Harder, bail de la propriété, 119-21 S. Rempart, pour un an à \$82.50 par mois.

Samuel A. Jamieson à Augustus H. Harris, lot Joliet, Cambronne, Hickory & Cohn, \$625.—Soule.

Mme Theo. W. Bruning à Theo. W. Bruning, Jr., portion à West End, \$800.—Deibel.

W. T. Jay à Chas. Pruell, bail de la propriété No. 629 Pine pour un an à \$30 par mois.

Samuel A. Jamieson à Augustus H. Harris, lot Joliet, Cambronne, Hickory & Cohn, \$625.—Soule.

Carrollton Land Co. Ltd., à Dennis Brooks et al., 2 lots General Ogden, Holly Grove, Heaton et Pear, \$750.—Rouen.

Sheriff.

Percy J. Prosser à United Photo Plays Co., 2 lots Milne, Fil-

more, Wuerpel et Twiggs, \$700.—Byrnes.

Percy J. Prosser et son épouse à The United Photo Plays Co., 2 lots Wuerpel, Milne, Filmore et Twiggs, \$700.—Byrnes.

Percy J. Prosser, Jr., à United Photo Plays Co., 2 lots Wuerpel,

Milne, Filmore et Twiggs, \$700.—Byrnes.

Successions.

John Rettenmeier, \$850, 1 billet, 1 an, 6 pour cent, lot Derby, Claiborne, St. Bernard et Annette, — Young.

Alphonse Dufossat à R. Schwartz, \$32.85, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Independence, Celestine, Genuis and Pauline et porté dans le même lot. — Parsons.

Mme Mary Clement à Mme Louise Wiegand, \$500, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, ½ intérêt dans lot Alix, Eliza, Pacific et Elmira, — Humphrey.

Emmanuel Porter à R. Schwartz, \$78.93, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, Banks, Palmyra, Rocheblave et Tonni. — Parsons.

Mme Clara Bender à R. Schwartz, \$78.34, 1 billet, 8 pour cent, lot Gravier, Perdido, White et Dupre. — Parsons.

William Wallace à Isapell Wallace et al., lot Desire, Dauphine, Piety et Bourgogne, \$800.—Guillot.

Third District Building Assn., à James L. Buisson, lot Franklin, Lotus, Gladiola et Jonquil, \$1820.—Zengel.

Home Builders Realty Co., à Union Faith and Charity Ben Assn., lot Rose, Jasmine, Gentilly et Milner, la propriété McGee, \$90. — Dreyfous.

Eureka Homestead Society à Geo. L. Heath, portion Camp-Chestnut, St. Andrew et Josephine, \$2600.—Benedict.

Joseph A. Blythe à A. Wheeler Woolfolk, lot Grant, Hayes, E. 6me et Maumus, \$1250.

Mme Francisco Estrada, et al. à Samuel A. Jamieson, bail d'un lot Cadiz, Valence, Saratoga et Franklin, pour 5 ans à \$12 par mois.

Security Bldg and Loan Assn. à Mme Paula Duprat, lot Soniat, Ropert, Saratoga et Remparts, \$2500. — Zengel.

Succession de Chas. Mazzeotti à James E. Dunche, lot La. Ave., Baronne, Dryades et Delachaise, \$3425. — Dreyfous.

Augustus B. Harris à Samuel A. Jamieson, le théâtre Cadiz, au No. 2116-18 Cadiz, \$900. — Soule.

Mme Theo. W. Bruning à Theo. W. Bruning, Jr., portion à West End, \$800.—Deibel.

W. T. Jay à Chas. Pruell, bail de la propriété No. 629 Pine pour un an à \$30 par mois.

Samuel A. Jamieson à Augustus H. Harris, lot Joliet, Cambronne, Hickory & Cohn, \$625.—Soule.

Carrollton Land Co. Ltd., à Dennis Brooks et al., 2 lots General Ogden, Holly Grove, Heaton et Pear, \$750.—Rouen.

Sheriff.

Mme Antoine Houleard, et al.,

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

John D. Nix, Jr., vs. Warner Willis.

DREMIEURE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — No. 64,496 — En vertu d'un arrêt du tiers fascias qui m'a été adressé par l'Hon. Premier Cour de Cité de la Paroisse d'Orléans, dans le processus ci-dessus intitulé, à vendre la propriété principale de la Bâtie de la Nouvelle Cour, sur la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le deuxième District de cette ville, le JEUDI, 21 octobre 1914, à 11 heures a.m., à la propriété suivante décrise à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble, avec toutes les bâties et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, priviléges, servitudes et charges qui en quelques sorte y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le processus ci-dessus intitulé, à vendre la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le deuxième District de cette ville, le JEUDI, 21 octobre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

six certains lots de terre ensemble avec toutes les bâties et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, volets, priviléges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, en quelques sorte situés dans le Sixième District de cette ville en deux bâties, à savoir: les lots Nos. 8, 9 et 10, à savoir: les lots Nos. 8, 9 et 10, 12 et 13, dont le lot 12 et 13 sont adjacents et doivent être vendus ensemble pour à savoir: lots Nos. 8, 9 et 10, ont chacun trente pieds face à la rue Prytania, par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et les lots Nos. 11, 12 et 13, ont cinquante pieds face à la rue Prytania, par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 10, formant le coin des rues Prytania et Cadiz, et le lot No. 11 formant coin des rues Prytania et Cadiz.

Conditions: Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire dépot de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOPF, shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

WALTER J. SUTHER, avocat.

Vente de propriétés de valeur et améliorées dans le Sixième District formant le coin des rues Prytania et Cadiz et le coin des rues Pitt et Cadiz (en l'illet de la rue Jesus).

Walter J. Suther vs. Marcelin T. Elert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,583 — En vertu d'un arrêt du tiers fascias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans,